EUROPE

CATHERINE MORIN-DESAILLY

«Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice de Seine-Maritime, e GORCE, sénateur de la Nièvre : Mission commune d'informatio « Nouveau rôle et la nouvelle stratégie de l'UE dans la gouvern mondiale de l'Internet » - Nouvelle proposition de rés»

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice de Seine-Maritime, et Gaëta sénateur de la Nièvre : Mission commune d'information sur le « Nouvea nouvelle stratégie de l'UE dans la gouvernance mondiale de l'Internet » proposition de résolution de la Rapporteur

Alors que la Commission européenne a présenté la stratégie communautaire en faveur du numérique, Catherine MORIN-D GORCE ont souhaité déposer une **seconde proposition de résolution européenne, qui sera examinée dans les sema Sénat.**

Ce texte fait suite au dépôt d'**une première proposition de résolution, adoptée à l'unanimité par le Sénat en novembre principe d'une nécessaire réforme de la gouvernance mondiale de l'Internet**.

Ces deux propositions de résolutions sont la suite logique des travaux et des préconisations faites par la Mission commune d'inf sur le « Nouveau rôle et la nouvelle stratégie de l'Union européenne dans la gouvernance mondiale de l'Internet », créée à UDI-UC en novembre 2013 suite aux révélations d'Edward SNOWDEN sur l'étendue de la surveillance en ligne exercée renseignement anglo-saxonnes.

Après six mois des travaux, la mission a rendu ses conclusions en juillet 2014 dans un rapport signé par Catherine MORIN-DES

Outre l'appel à l'Union européenne pour qu'elle se positionne en médiateur pour obtenir une démocratisation de la gouvernanc de la première proposition de résolution, Gaëtan GORCE et Catherine MORIN-DESAILLY ont souhaité alerter les Etats-membr **pour l'Europe de reprendre en main son destin numérique pour peser dans la gouvernance du net, encourager une l'écosystème numérique et inviter l'Union à déployer une véritable ambition industrielle.**

Pour les deux sénateurs auteurs de cette proposition de résolution, l'**Union européenne est en mesure d'ouvrir des opportu ses entreprises du numérique, pour favoriser leur développement intérieur et à l'international.** Ils défendent avan d'améliorer l'efficacité du droit européen de la concurrence et d'adopter de nouvelles règles destinées à encadrer spécifiquem numériques structurantes pour l'économie, afin de rééquilibrer les relations entre ces plateformes et les tiers proposant des serv contenus et d'assurer le libre accès des usagers aux services, applications et contenus de leur choix.

Ils en appellent donc la Commission européenne à prévoir, dans sa stratégie numérique, une régulation des « goulets d'étra devenues les grandes plateformes Internet, « afin d'**éviter une intégration verticale des acteurs contrôlant plusieurs strat valeur ».**

A l'initiative de Catherine MORIN-DESAILLY, le Sénat a, pour sa part, adopté à l'unanimité un amendement le 16 avril 2015, dan sur le projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques qui vise à confier à l'Autorité de régulation électroniques et des postes (ARCEP) la mission de réguler les moteurs de recherche afin de lutter contre certaines pratiques consistant, par exemple, à favoriser, au travers du fonctionnement des algorithmes, les applications ou les services propres de te rapport à leurs concurrents.

Parallèlement, ils estiment que **la fiscalité européenne doit évoluer pour mieux faire contribuer les fournisseurs de services en ligne aux charges publiques des États européens.** Le cadre fiscal actuel peine à appréhender l'économie numérique qui voit les chaînes de création de valeur traditionnelles transformées et qui permet aux acteurs dominants de l'Internet de pratiquer une optimisation fiscale que ne peuvent plus supporter les États européens. Ce texte souligne la nécessité de mettre en place de nouveaux outils fiscaux spécifiques, « au niveau européen ou d'un noyau de pays », dans l'attente d'une possible refonte du cadre fiscal international.

Enfin, ils soutiennent l'adoption rapide du règlement sur la protection des données, socle nécessaire pour encadrer la collecte et l'exploitation de données sur le sol européen dans le respect de la vie privée et de la sécurité publique, et invite à garantir l'effectivité de ces nouvelles règles européennes à travers les négociations transatlantiques en cours.

Par leur initiative, Catherine MORIN-DESAILLY et Gaëtan GORCE entendent **faire connaître au Gouvernement cette position, afin qu'il puisse s'y référer dans les discussions qui s'engageront au Conseil de l'Union européenne** lorsqu'il examinera la communication prochaine de la Commission européenne sur la stratégie numérique.

Lire la proposition de résolution :

http://www.senat.fr/leg/ppr14-423.html

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : @UC_Senat
Facebook : SenateursUDIUC